

# Éléments de la problématique de développement de la main-d'oeuvre

Adultes judiciarisés  
région de la Mauricie

Louise Boulay

Direction de la planification et du partenariat

15 octobre 2001

## Clientèle judiciarisée

Nous entendons par personnes judiciarisées adultes, toutes personnes âgées de 18 ans et plus ayant un casier judiciaire, qu'elles soient en détention ou non. Au Québec, le nombre de personnes judiciarisées adultes est estimé à 10,9 %. Pour la région de la Mauricie, cela représente approximativement 28 582 personnes. La majorité, soit 79,5 %, se retrouvent dans les MRC de Francheville et du Centre-de-la-Mauricie. Une partie de cette clientèle a purgé une peine d'emprisonnement soit en détention provinciale, soit en détention fédérale (pénitencier). En 1997 - 1998, la clientèle sous juridiction provinciale représentait 1 853 admissions en détention à Trois-Rivières. Les activités, en milieu ouvert, de libération conditionnelle, de probation avec suivi et de sursis de sentence quant à elles représentent en moyenne 694 personnes. Selon les données du Service correctionnel du Canada (District Est-Ouest), au 31 juillet 1999, la clientèle sous juridiction fédérale comptait 107 personnes inscrites pour la région de Trois-Rivières.

Selon les intervenants du milieu, le taux de criminalité a connu une diminution au Québec, alors qu'en Mauricie il a augmenté. En effet, selon les intervenants, une personne sur dix à Trois-Rivières aurait été criminalisée.

Les hommes constituent la plus grande part de la clientèle judiciarisée adulte. Toujours selon le Ministère de la sécurité publique du Québec, ils représentent 91,9 % des personnes contrevenantes en détention et 88,4 % de la clientèle en probation. En Mauricie et au Centre-du-Québec le nombre de femmes admises en détention a augmenté pour passer à plus de 8,0 % pour la première fois en 1997-1998 alors que pour l'ensemble de la province, le taux est de 0,3 % pour les femmes contre 2,7 % pour les hommes. Il y a donc 3,0 % de la clientèle correctionnelle en détention du Québec qui se trouve en Mauricie - Centre-du-Québec.

Selon les données disponibles pour la région de Trois-Rivières au Service correctionnel du Canada, 31,0 % des personnes sous juridiction fédérale ont entre 31 et 40 ans, 24,0 % entre 41 et 50 ans et 23,0 % entre 51 et 60 ans.

Le nombre de personnes judiciarisées adultes pouvant avoir besoin d'aide en matière de préparation, d'insertion et de maintien en emploi est estimé à près de 360 pour la Mauricie.

Selon les données recueillies auprès de la clientèle judiciarisée adulte en région, 43,0 % de ces personnes n'ont pas terminé leurs études secondaires, 41,0 % des répondants ne sont plus aux études depuis plus de 10 ans et seulement 26 % ont quitté l'école depuis 10 ans et moins.

Selon les données de 1996 du Ministère de la sécurité publique, 92,0 % de la clientèle correctionnelle sous juridiction provinciale, se disait apte au travail, 21% d'entre elle travaillait de façon continue et 29,0 % avait une expérience fragmentaire. En ce qui concerne la clientèle sous juridiction fédérale, le Service correctionnel du Canada révèle qu'à Trois-Rivières en février 2000, 38,0 % de la clientèle était en emploi, 5,0 % aux études, 27,0 % était jugée inapte au travail, 25,0 % était sans emploi et 5,0 % était retraitée. Les inaptes incluait entre autres, les clients qui sont en cure de désintoxication.

Par ailleurs, les principaux domaines d'emploi des personnes judiciarisées interrogées lors de l'étude sont : la construction, la restauration, la mécanique et l'industrie du bois.

Les personnes judiciairisées rencontrent les mêmes difficultés que les jeunes décrocheurs face à l'intégration au marché du travail soit :

- ⊗ Des attitudes et des comportements qui nuisent à l'intégration à l'emploi ;
- ⊗ Une méconnaissance du marché du travail ;
- ⊗ Peu ou pas d'expérience ;
- ⊗ Un besoin de support et d'encadrement.

Selon les intervenants oeuvrant auprès de cette clientèle, il y a un écart important entre les attentes de celle-ci et la réalité du marché du travail. Les personnes judiciairisées ont l'habitude de résultats rapides ne nécessitant pas de délai; ce qui nécessite des processus de réinsertion de courte durée, car les échecs répétés vécus par ces personnes peuvent les amener à la récidive.

En plus, les personnes judiciairisées doivent composer avec des obstacles additionnels liés à un contexte particulier qui les caractérisent pour intégrer le marché du travail. Citons par exemple, la présence du casier judiciaire et des conditions de libération, la crainte des employeurs face à la récidive, la présence d'une problématique mixte (toxicomanie, santé mentale), une non-reconnaissance des acquis expérientiels et scolaires obtenus pendant l'incarcération et une absence prolongée du marché du travail.

#### **Problématiques :**

- Sous-scolarisation ;
- Peu ou pas d'expérience ;
- Absence prolongée du marché du travail ;
- Non-reconnaissance des acquis expérientiels ;
- Peu ou pas de connaissance du marché du travail ;
- Attitude et comportement face au marché du travail ;
- Encadrement et support continu (risque de récidive) ;
- Problématique mixte (toxicomanie, santé mentale...);
- Casier judiciaire ;
- Perception des employeurs (crainte, préjugés) ;
- Immédiateté (résultats rapides).